

**Compte financier unique 2025 du
budget principal et des budgets
annexes**

Synthèse de présentation

**COMMUNE NOUVELLE DE
BRANTÔME EN PERIGORD**



Présentée à l'assemblée délibérante le 15 avril 2026

SOMMAIRE

Définitions

CHAPITRE 1 : BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

1. Section de fonctionnement

- 1.1 Les recettes réelles de fonctionnement
- 1.2 Les dépenses réelles de fonctionnement

2. Section d'investissement

- 2.1 Les recettes réelles d'investissement
- 2.2 Les dépenses réelles d'investissement

3. Résultats de l'exercice

4. Evolution des épargnes de la collectivité

CHAPITRE 2 : BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

1. Section de fonctionnement

- 1.1 Les recettes réelles de fonctionnement
- 1.2 Les dépenses réelles de fonctionnement

2. Section d'investissement

- 2.1 Les recettes réelles d'investissement
- 2.2 Les dépenses réelles d'investissement

3. Résultats de l'exercice

4. Evolution des épargnes du service

CHAPITRE 3 : BUDGET ANNEXE VENTE ENERGIES

1. Section de fonctionnement

- 1.1 Les recettes réelles de fonctionnement
- 1.2 Les dépenses réelles de fonctionnement

2. Section d'investissement

- 2.1 Les recettes réelles d'investissement

2.2 Les dépenses réelles d'investissement

3. Résultats de l'exercice

4. Evolution des épargnes du service

CHAPITRE 4 : BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LAPOUGE

1. Section de fonctionnement

1.1 Les recettes réelles de fonctionnement

1.2 Les dépenses réelles de fonctionnement

2. Section d'investissement

2.1 Les recettes réelles d'investissement

2.2 Les dépenses réelles d'investissement

3. Résultats de l'exercice

Définitions

L'article 2313-1 du CGCT du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation, brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le compte administratif rend compte, annuellement, des opérations budgétaires exécutées. Il est voté par l'assemblée délibérante avant le 30 juin.

Il est constitué de deux sections, fonctionnement et investissement. Contrairement au budget primitif, il n'y a pas d'obligations d'équilibre pour ce document. Il permet de retracer l'entièreté des engagements budgétaires réalisés par la commune sur l'exercice. Il est conforme au compte de gestion dressé par le comptable public.

A compter de l'exercice 2024, La commune de Brantôme en Périgord a opté, **pour le compte financier unique (CFU)** qui constitue le document budgétaire qui se substitue à la fois au compte administratif et au compte de gestion qui se généralisera au plus tard au titre de l'exercice 2026.

La mise en place du CFU vise plusieurs objectifs :

- Favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière ; les données d'exécution budgétaires et les informations patrimoniales sont présentes au sein d'un même document ;
- Simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable ; le contenu du compte a été revu afin de disposer de données clés et d'informations pertinentes (nouveaux ratios, rappel des taux d'impositions, bilan et compte de résultat synthétiques) ;
- Aboutir à une confection 100 % dématérialisée sur l'ensemble de la chaîne ; des contrôles automatisés de cohérence sont réalisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable de la DGFIP, ce qui simplifie les travaux d'ajustement en fin de gestion et améliore la qualité des comptes.

En mettant davantage en exergue les données comptables à côté des données budgétaires, le CFU vise à mieux éclairer les assemblées délibérantes et pourra ainsi contribuer à enrichir le débat démocratique sur les finances locales.

À terme, le CFU et le rapport sur le CFU composant un bloc cohérent participeront avec les données ouvertes ("open data") à moderniser l'information financière.

Le CFU est soumis au vote de l'assemblée délibérante par le maire, selon un calendrier et des modalités comparables à celles en vigueur pour le compte administratif.

Quoi qu'il en soit la structure des budgets reste inchangée :

La section de fonctionnement retrace toutes les recettes et les dépenses de la gestion courante de la collectivité. L'excédent dégagé par cette section est utilisé pour rembourser le capital emprunté et également à autofinancer les investissements.

La section d'investissement retrace les programmes d'investissement en cours et/ou à venir. Ces différents programmes permettent de répondre aux attentes quant à l'évolution de la collectivité ainsi qu'à valoriser le patrimoine. Les recettes sont issues de l'excédent de la section de fonctionnement ainsi que des dotations/subventions et les emprunts.

Le compte financier unique est ainsi le bilan financier de l'ordonnateur et du trésorier qui doivent rendre compte annuellement des opérations budgétaires exécutées.

Il rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget (au niveau du chapitre ou de l'article selon les dispositions arrêtées lors du vote du budget primitif) des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres).

Il présente les résultats comptables de l'exercice.

Il constitue l'arrêté des comptes de la collectivité à la clôture de l'exercice budgétaire, qui intervient au plus tard le 30 juin de l'année N+1.

Il retrace toutes les recettes (y compris celles non titrées) et les dépenses réalisées au cours d'une année, y compris celles qui ont été engagées mais non mandatées (restes à réaliser).

Pour mémoire, lorsque le budget est adopté, celui-ci tient compte d'un certain nombre de règles :

- Les crédits sont votés par chapitre, le conseil municipal de Brantôme en Périgord ayant décidé de ne pas l'approuver par article.

- Le budget de la ville de Brantôme en Périgord est voté par nature. Il comporte une présentation fonctionnelle.

La nomenclature par nature et la nomenclature par fonction ainsi que la présentation des documents budgétaires sont fixées par voie réglementaire.

Le CFU est soumis au vote de l'assemblée délibérante.

Ce premier examen est suivi d'un second contrôle effectué par le juge des comptes. La reddition annuelle des comptes est une charge de fonction et une obligation d'ordre public.

Les documents budgétaires de la commune répondent aux règles de :

- L'instruction ministérielle M57 pour le budget principal COMMUNE et le budgets annexe Lotissement Lapouge ;
- L'instruction ministérielle M4 pour le budget annexe Vente énergies ;
- L'instruction ministérielle M49 pour le budget annexe du service assainissement collectif.

Brantôme en Périgord :

Le budget principal 2025 voté le 08 avril 2025 s'élevait à 4 448 504,00 € en section de fonctionnement et à 2 846 818,69 € en section d'investissement.

deux décisions modificatives sont venues abonder la section fonctionnement à hauteur de 38 400 € et la section d'investissement à hauteur de 232 365,12 € portant ainsi les montants prévisionnels du budget principal à 4 486 904,00 € en section de fonctionnement et 3 079 183,81 € en section d'investissement.

Quelques données issues de la fiche DGF 202 :

La population insee totale est établie à 3820 personnes pour 2025.

La population DGF est quant à elle établie à 4235 personnes pour 2025.

Potentiel fiscal 4 taxes : 3 352 945 €

Potentiel fiscal 4 taxes par habitant : 791,722550 €

Potentiel financier : 3 908 750 €

Potentiel financier par habitant : 922,9634 €

La commission finances a pris connaissance des comptes administratifs de la commune le 03 mars 2026 sous l'ancienne mandature et le 09 avril 2026 par celle constituée en dernière instance du conseil municipal.

Il sera présenté, par le biais de ce document, les résultats de l'exercice 2025 ainsi que ceux des années précédentes afin de voir l'évolution de la santé financière de la commune.

1. Section de fonctionnement

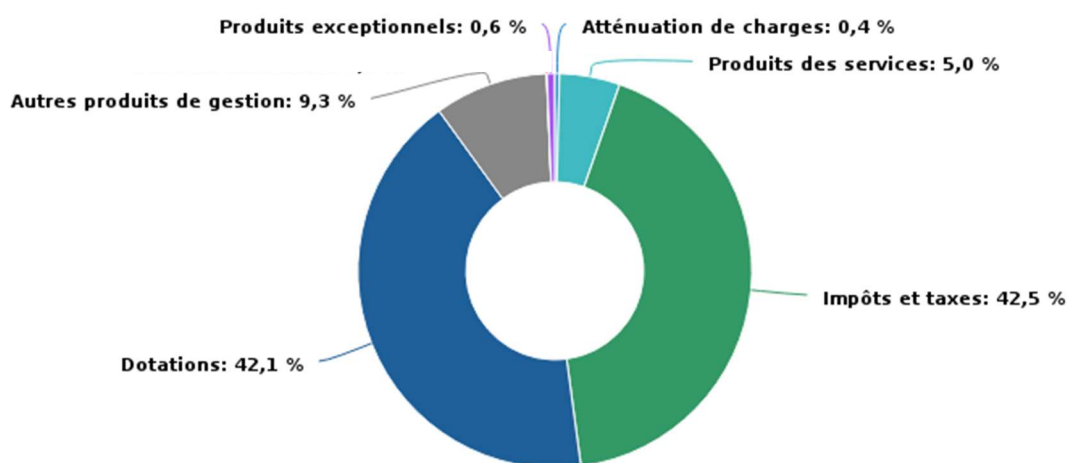
1.1 Les recettes réelles de fonctionnement

La section de fonctionnement permet d'assurer la gestion courante de la collectivité. Au niveau des recettes, on retrouve principalement :

- Les recettes liées à la fiscalité ;
- Les dotations ;
- Les produits des services, du domaine et ventes diverses.

Pour l'exercice 2025, les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 4 227 039.68 € elles étaient de 4 032 302,87 € en 2024. Elles se décomposent de la façon suivante :

Structure des recettes réelles de fonctionnement



Année	2023	2024	2025	2023->2025 %
Impôts / taxes	1 748 342,97 €	1 815 743,28 €	1 797 933,33 €	2,84 %
Dotations, Subventions ou participations	1 441 396,22 €	1 535 998,97 €	1 780 857,3 €	23,55 %
Recettes d'exploitation	639 001,93 €	634 881,73 €	604 398 €	-5,42 %

Année	2023	2024	2025	2023->2025 %
Autres recettes	79 331,1 €	45 678,89 €	43 851,05 €	-49,77 %
Total Recettes de fonctionnement	3 908 072,22 €	4 032 302,87 €	4 227 039,68 €	8,16 %

Les impôts et taxes sont principalement composés de la fiscalité locale et des redevances d'occupation du domaine public. Ils diminuent de 2.84 % après avoir augmentés de 3,86 % en 2024.

- Il n'y a pas eu d'augmentation des autres taux de la fiscalité en 2025.
- La recette des taxes locales stagne et serait orienté plutôt à la baisse sous l'effet de plusieurs facteurs.
- Les redevances d'occupation du domaine public diminuent (- 10 800 €) en 2025 ainsi que les droits de mutations.

La Dotation Globale de Fonctionnement :

- la dotation de fonctionnement perçue en 2025 est identique à celle de 2024 ;
- la dotation de solidarité rural progressent de 55,34 % en raison de l'éligibilité en 2025 de la commune à la fraction cible de la DSR (+ 250 000 €) ;
- les dotations de péréquation est stable (+ 1000 €) ;

Les recettes d'exploitation, principalement composées des recettes du stationnement payant et des revenus des immeubles ont diminué de -5,21 % (+ 3.94 % en 2024).

Les produits exceptionnels (autres recettes) sont issus en 2025 essentiellement de la vente de plusieurs matériels.

1.2 Les dépenses réelles de fonctionnement

Concernant les dépenses de fonctionnement, on retrouve ici toutes les dépenses récurrentes de la collectivité, on y retrouve principalement :

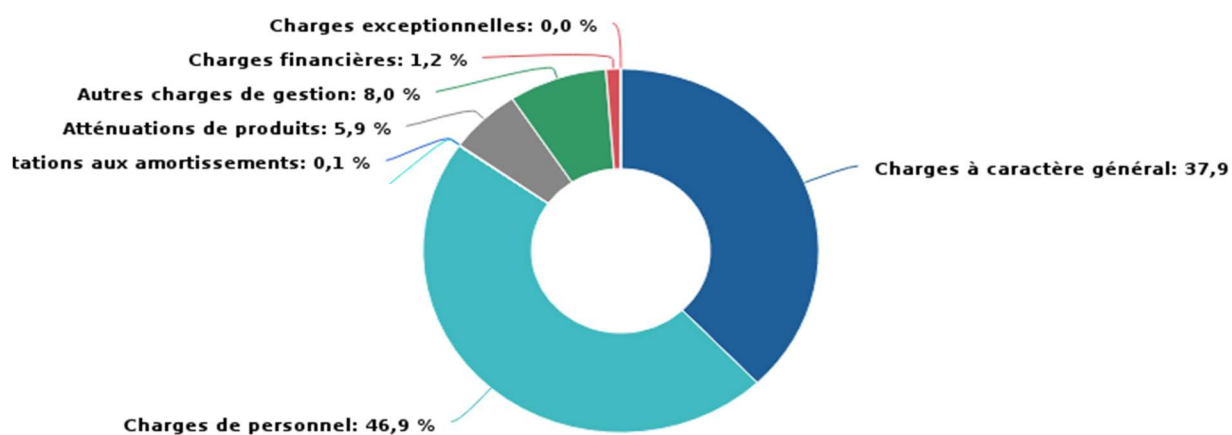
- Les dépenses de personnel ;
- Les charges à caractère général ;
- Les autres charges de gestion courante.

Pour l'exercice 2025, les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à un montant total de 3 289 040.80 € elles étaient de 3 178 015,84 €, € en 2024.

Elles se décomposent de la façon suivante :

Structure des dépenses réelles de fonctionnement

Structure des dépenses réelles de fonctionnement



Année	2023	2024	2025	2023->2025 %
Charges de gestion	1 399 595,65 €	1 483 681,88 €	1 511 106,79 €	7,97 %
Charges de personnel	1 457 349,63 €	1 437 863,15 €	1 541 978,83 €	5,81 %
Atténuation de produits	265 515,96 €	205 096,03 €	193 718,6 €	-100 %
Charges financières	50 775,25 €	50 946,8 €	38 662,51 €	-23,86 %
Autres dépenses	55,05 €	427,98 €	3 574,07 €	6 392,41 %
Total Dépenses de fonctionnement	3 173 291,54 €	3 178 015,84 €	3 289 040,8 €	3,65 %

Malgré une baisse de 22,42 % des dépenses en matière d'énergie, les charges de gestion (énergie, carburant, téléphonie, maintenance, entretien des biens, assurance...) augmentent, dans leur globalité, de 1,86 %. Les autres charges de gestion courantes (indemnités des élus, contributions et adhésions diverses) sont stables.

Les atténuations de produits principalement composées des attributions de compensations vers la communauté de communes à hauteur de 180 012,60 € diminuent légèrement sous l'effet de prêts transférés échus (187 402 € en n-1).

La masse salariale, quant à elle, progressent fortement en 2025 (+ 7,24 %) après avoir affichée une baisse (-1,34 %) en 2024. Les difficultés de recrutement rencontrées les années précédentes se sont en effet résorbées et le régime indemnitaire de l'ensemble des catégories C et B des agent a été revalorisés expliquant principalement cette hausse. Cependant, l'absentéisme, non prévisible, provoque toujours un impact sur la masse salariale

Le paiement des intérêts de la dette diminue selon les tableaux d'amortissements et en l'absence de contractualisation d'un nouvel emprunt les charges financières poursuivent leur courbe descendante.

Section de fonctionnement : à retenir

Rappel du compte administratif 2024 hors reprise du résultat n-1. :

- dépenses totales (réelles + ordre) 3 562 623.26 € / recettes totales 4 063 983.24 €

En 2025 ces mêmes dépenses et recettes s'élèvent à 3 692 647,09 € et 4 268 593,94 €.

Les dépenses totales de fonctionnement (y compris les écritures comptables d'ordre) augmentent (+3,63%) par rapport au CA 2024.

Les recettes totales de fonctionnement (y compris les écritures comptables d'ordre) augmentent de 4,79 % par rapport au CA 2024.

Taux d'exécution :

Les taux d'exécution de la section de fonctionnement en dépenses réelles et en recettes réelles sont respectivement de 82,28 % et 100,00 %.

Le résultat de fonctionnement 2025 :

	Résultat de fonctionnement 2025 (Recettes -Dépenses)	575 946,85 €
002	Excédent de fonctionnement n-1 reporté	226 480,50 €
	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A REPORTER et A AFFECTER	802 427,35 €

2. Section d'investissement

A l'inverse de la section de fonctionnement qui implique des recettes et dépenses récurrentes, la section d'investissement comprend des recettes et dépenses définies dans le temps en fonction des différents projets de la collectivité.

2.1 Les recettes réelles d'investissement

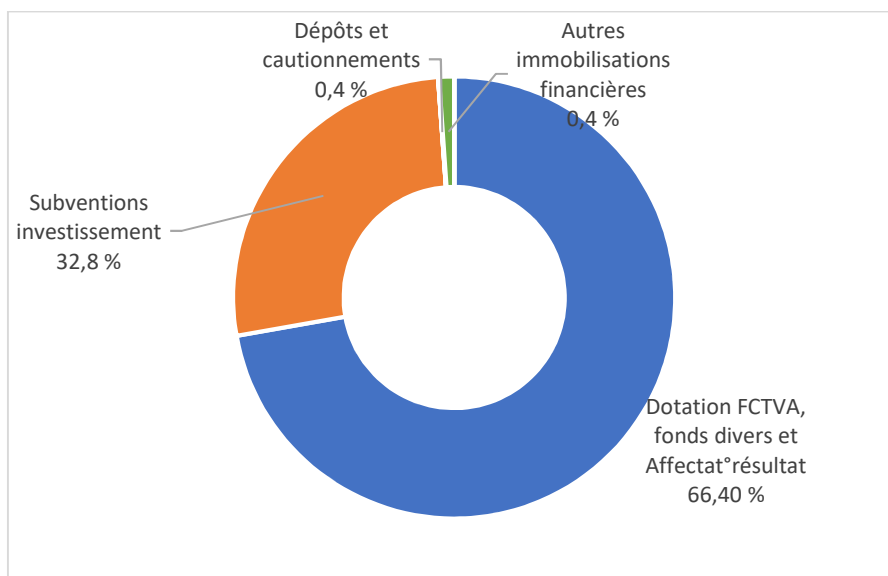
Concernant les recettes d'investissement, on retrouve principalement :

- Les subventions d'investissement (provenant de l'Etat, de la région, département, Europe, ...);
- Le FCTVA ;
- L'excédent de fonctionnement capitalisé (l'imputation des excédents de la section de fonctionnement) ;

- Les emprunts.

Pour l'exercice 2025, les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 1 260 330,38 €, elles étaient de 944 291,79 €, en 2024. Elles se décomposent de la façon suivante :

Structure des recettes réelles d'investissement



La section d'investissement recettes affiche des restes à réaliser à hauteur de 693 766,44 € à la clôture de l'exercice 2025.

Année	2023	2024	2025	2023->2025 %
Subvention d'investissement	570 116,93 €	251 182,64 €	411 569,67 €	-100 %
Emprunt et dettes assimilées	10 525,05 €	764,08 €	1 102,6 €	-100 %

Année	2023	2024	2025	2023->2025 %
Dotations, fonds divers et réserves	665 000,44 €	681 997,89 €	833 701,77 €	25,37 %
<i>Dont 1068</i>	<i>550 000 €</i>	<i>350 000 €</i>	<i>500 000 €</i>	<i>-9,09 %</i>
Total recettes d'investissement	1 255 772,48 €	944 291,79 €	1 260 330,38 €	-100 %

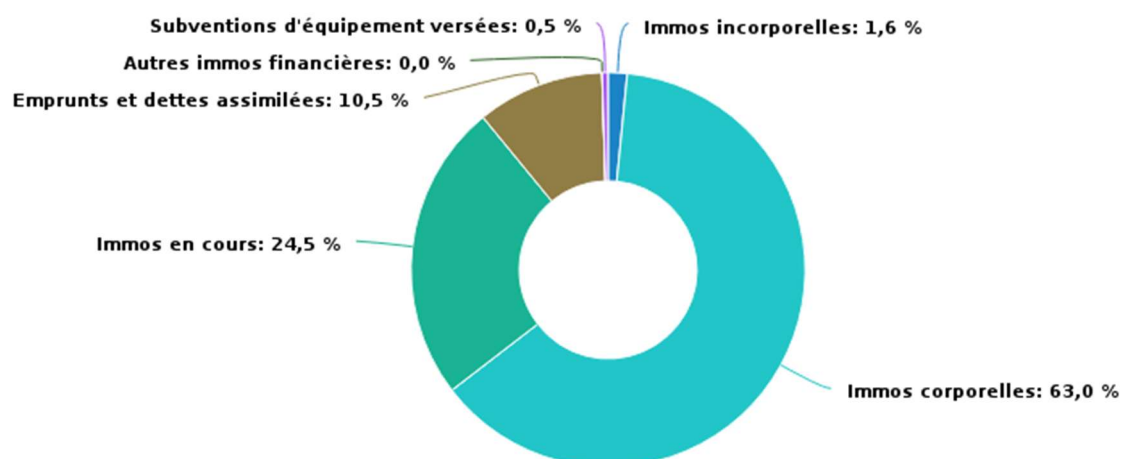
2.2 Les dépenses réelles d'investissement

Pour les dépenses d'investissement, on retrouve principalement :

- Les immobilisations corporelles ;
- Les immobilisations en cours ;
- Le remboursement des emprunts.

Pour l'exercice 2025, les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à un montant total de 1 862 007,62 €, elles étaient de 2 887 815,88 € en 2024.

Structure des dépenses réelles d'investissement



En 2025 les dépenses réelles d'investissement se composent plus en détail comme suit :

Année	2023	2024	2025	2023->2025 %
Immobilisations incorporelles	49 338,91 €	37 967,39 €	28 982,63 €	-100 %
Immobilisations corporelles	646 293,36 €	714 205,05 €	1 168 561,39 €	-100 %
Immobilisations en cours	260 890,79 €	1 864 853,22 €	454 319,55 €	-100 %
Emprunts et dettes assimilées	224 926,32 €	216 776,66 €	193 976,56 €	-13,76 %
Autres dépenses d'investissement	87 639,9 €	54 013,56 €	16 167,49 €	-81,55 %
Total dépenses d'investissement	1 269 089,28 €	2 887 815,88 €	1 862 007,62 €	46,72 %

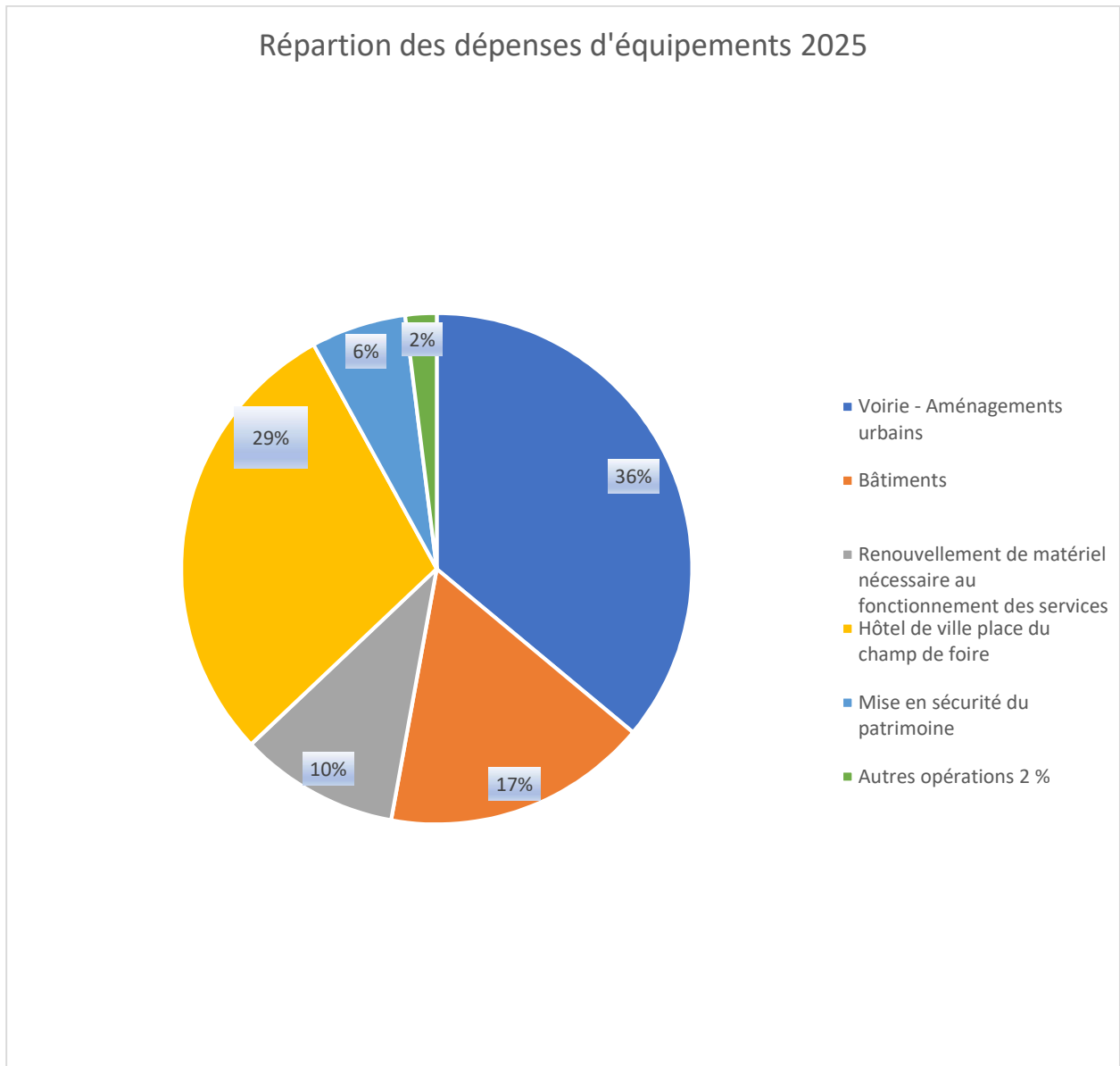
- Dépenses d'équipement : 1 651 864 €
- Dépenses financières : 193 976 €
- Fonds de concours, dotations et compte de tiers : 16 167 €

Evolution des dépenses d'équipement de la collectivité :

Dépenses d'équipements	Prévisions budgétaires	Réalisation	Taux de réalisation	Restes à réaliser
2025	2 241 974 €	1 651 564 €	73,66 %	500 966 €
2024	3 800 104 €	2 635 851 €	69,36 %	704 724 €
2023	3 673 980 €	976 784 €	26,59 %	2 493 644 €
2022	2 995 731 €	905 975 €	30,24 %	793 268 €
2021	1 292 319 €	597 318 €	46,22 %	615 391 €
2020	1 403 863 €	838 928 €	59,76 %	493 841 €

Le taux de réalisation 2025 des dépenses d'équipement reflète l'aboutissement d'une part importante du programme d'investissement de la précédente mandature. Les travaux et l'aménagement de la construction de l'hôtel de ville ont représenté 30 % de ces réalisations en 2025. En outre, le montant des restes à réaliser retrouve un niveau équivalent à celui du début de mandature et est contrebalancé par celui des restes à réaliser recettes d'un montant de 693 766,44 € provoquant ainsi un excédent sur les restes à réaliser.

Les principales dépenses d'équipements 2025 se répartissent dans les secteurs d'interventions de la collectivité de la manière suivante :



Section d'investissement : à retenir

Rappel :

Rappel du compte administratif 2024 : dépenses 2 927 878,05 € / recettes 1 337 281,01 € (hors reprise du résultat n-1).

Ces mêmes dépenses et recettes 2025 sont : 1 951 045,28 € / 1 711 420,07 €.

Les dépenses totales (hors reprise du déficit et y compris écritures comptables d'ordre) d'investissement sont en baisse de -0.33 % par rapport au CA 2024.

Les recettes totales (y compris écritures comptables d'ordre) d'investissement sont en hausse de +27,98 % par rapport au CA 2024.

Taux d'exécution :

Les taux d'exécution de la section d'investissement en dépenses réelles et en recettes réelles sont respectivement de 67,82 % et de 63,17 %.

Le résultat d'investissement 2025

	Résultat d'investissement 2025 (Dépenses-recettes)	-239 625,21 €
023	Résultat d'investissement n-1 reporté	-242 307,46 €
	RESULTAT D'INVESTISSEMENT A REPORTER	-481 932,67 €

3. Résultats globaux de l'exercice 2025

Réalisations de l'exercice	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Section de fonctionnement	3 692 647,09 €	4 268 593,94 €	575 946,85 €
Section d'investissement	1 951 045,28 €	1 711 420,07 €	-239 625,21 €
Total	5 643 692,37 €	5 980 014,01 €	336 321,64 €

Reports n-1	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Section de fonctionnement	0 €	226 480,50 €	-
Section d'investissement	242 307,46 €	0 €	-

Total Réalisations + reports	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Section de fonctionnement	3 692 647,09 €	4 495 074,44 €	802 427,35 €
Section d'investissement	2 193 352,74 €	1 711 420,07 €	-481 932,67 €

Résultats totaux	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Section de fonctionnement	3 692 647,09 €	4 495 074,44 €	802 427,35 €
Section d'investissement	2 193 352,74 €	1 711 420,07 €	-481 932,67 €
Total	5 885 999,83 €	6 206 924,51 €	320 494,68 €

Restes à Réaliser	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Section d'investissement	500 966,00 €	693 766,44 €	192 800,44 €

4. Evolution des épargnes de la collectivité

Le tableau ci-dessous retrace les évolutions de l'épargne brute et de l'épargne nette de la collectivité avec les indicateurs permettant de les calculer. Pour rappel :

L'épargne brute, elle correspond à l'excédent de la section de fonctionnement sur un exercice, c'est à dire la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement. Elle sert ainsi à financer :

- Le remboursement du capital de la dette de l'exercice (inscrit au compte 1641 des dépenses d'investissement)
- L'autofinancement des investissements

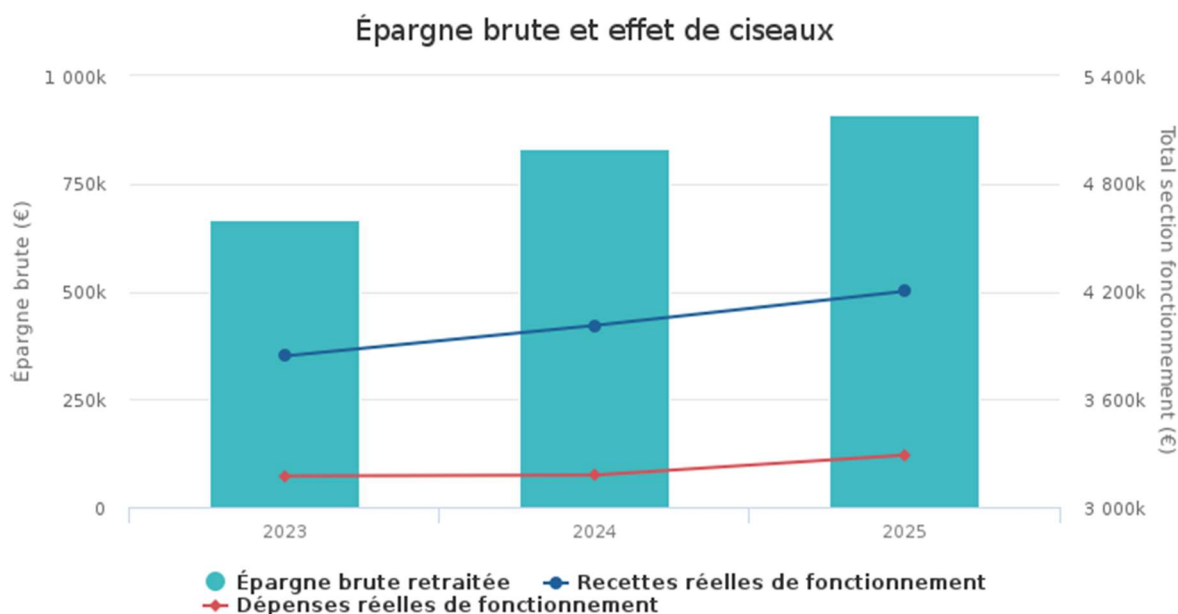
A noter qu'une Collectivité est en déséquilibre budgétaire au sens de l'article L.1612-4 du CGCT si son montant d'épargne brute dégagé sur un exercice ne lui permet pas de rembourser son capital de la dette sur ce même exercice.

L'épargne nette ou capacité d'autofinancement représente le montant d'autofinancement réel de la collectivité sur un exercice. Celle-ci est composée de l'excédent de la section de fonctionnement (ou épargne brute) duquel a été retraité le montant des emprunts souscrits par la Collectivité sur l'exercice.

Année	2023	2024	2025	2023-2025 %
Recettes Réelles de fonctionnement	3 908 072,22	4 032 302,87	4 227 039,68	8,16 %
<i>Dont recettes exceptionnelles</i>	<i>68 434,29</i>	<i>25 625,12</i>	<i>26 513,50</i>	
Dépenses Réelles de fonctionnement	3 173 291,54	3 178 015,84	3 289 040,8	3,65 %
<i>Dont dépenses exceptionnelles</i>	<i>55,05</i>	<i>427,98</i>	<i>650,00 €</i>	
Epargne brute (€)	667 397,68	832 428,53	911 485,38	36,57%
Taux d'épargne brute %	17,38 %	20,76 %	21,7 %	
Amortissement du capital de la dette	224 926,32 €	216 776,66 €	193 976,56 €	-13,76%
Epargne nette (€)	442 471,36 €	615 651,87 €	719 108,86 €	
Encours de dette	2 024 299,58 €	1 808 364,24 €	1 615 987,48 €	
Capacité de désendettement	3,03	2,17	1,77	-

Le montant d'épargne brute de la Collectivité est égal à la différence entre l'axe bleu et l'axe rouge (. Si les dépenses réelles de fonctionnement progressent plus rapidement que les recettes réelles de fonctionnement, un effet de

ciseau se créé, ce qui a pour conséquence d'endommager l'épargne brute dégagée par la Collectivité et de possiblement dégrader sa situation financière.



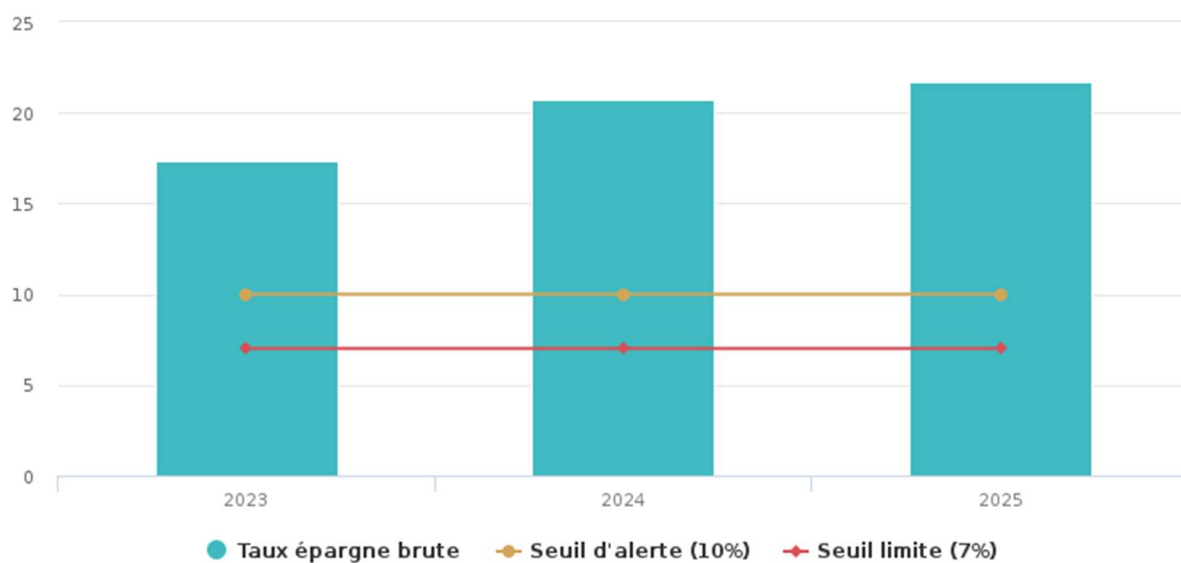
Le taux d'épargne brute correspond au rapport entre l'épargne brute (hors produits et charges exceptionnels) et les recettes réelles de fonctionnement de la collectivité. Il permet de mesurer le pourcentage de ces recettes qui pourront être alloués à la section d'investissement afin de rembourser le capital de la dette et autofinancer les investissements de l'année en cours.

Deux seuils d'alerte sont ici présentés. Le premier, à 10% correspond à un premier avertissement, la collectivité en dessous de ce seuil n'est plus à l'abri d'une chute sensible ou perte totale d'épargne.

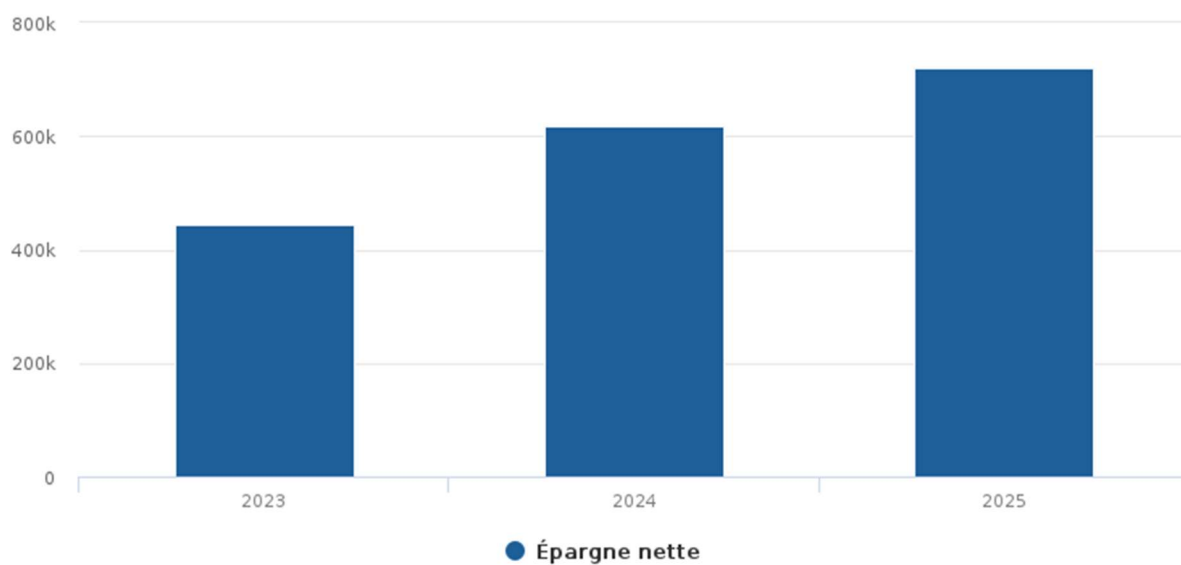
Le second seuil d'alerte (7% des RRF) représente un seuil limite. En dessous de ce seuil, la collectivité ne dégage pas suffisamment d'épargne pour rembourser sa dette, investir et également pouvoir emprunter si elle le souhaite.

Pour information, le taux moyen d'épargne brute d'une collectivité française se situait aux alentours de 15% en 2022 (DGCL – Données DGFIP).

Taux d'épargne brute de la collectivité et seuils d'alerte



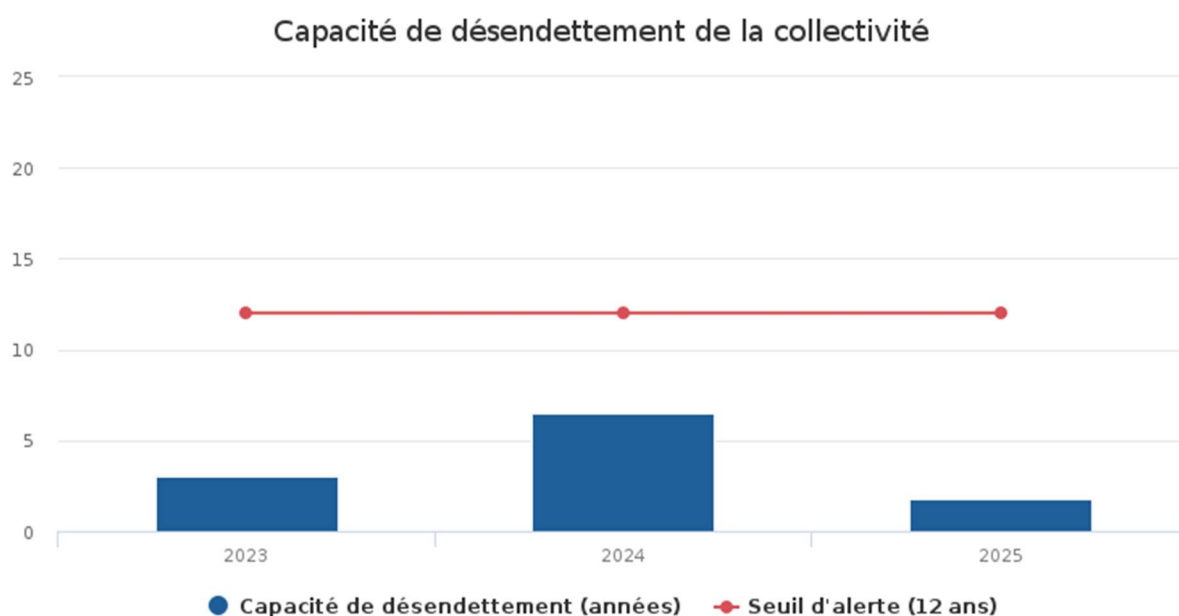
Épargne nette



La capacité de désendettement constitue le rapport entre l'encours de dette de la collectivité et son épargne brute. Elle représente le nombre d'années que mettrait la collectivité à rembourser sa dette si elle consacrait l'intégralité de son épargne dégagée sur sa section de fonctionnement à cet effet.

Un seuil d'alerte est fixé à 12 ans, durée de vie moyenne d'un investissement avant que celui-ci ne nécessite des travaux de réhabilitation. Si la capacité de désendettement de la collectivité est supérieure à ce seuil, cela veut dire qu'elle devrait de nouveau emprunter pour réhabiliter un équipement sur lequel elle n'a toujours pas fini de rembourser sa dette. Un cercle négatif se formerait alors et porterait sérieusement atteinte à la solvabilité financière de la collectivité, notamment au niveau des établissements de crédit.

Pour information, la capacité de désendettement moyenne d'une commune française se situait aux alentours de 5,5 années en 2023 (bulletin d'information statistique de la DGCL 2023).



Endettement

La commune n'a pas eu recours à l'emprunt en 2025.

Elle conserve donc son excellente solvabilité puisque sa capacité de désendettement est inférieure à 3 ans bien en dessous du seuil d'alerte.

Année	2023	2024	2025
Annuité	274 114 €	261 028 €	230 926
Variation annuité	+26 983 €	- 13 086 €	-30 101

Etat de la dette simplifié du budget principal au 31 décembre 2025

	Objet	Taux	Dettes à l'origine	capital restant dû au 31/12/2025	Durée résiduelle	Variation annuité 2026
1	Réhabilitation logement SJB	4,70	85 000,00	6 554,83 €	1	
2	Préfinancements	2,21	600 000,00	222 398,17 €	5	
3	Investissement 2007	3,71	509 590,00	102 336,76 €	3	
4	Travaux réseau eau (SIAEP)	3,47	85 000,00	24 050,22 €	6	
5	Restaurant scolaire	5,31	460 000,00	71 431,56 €	3	
7	Prêt Cantillac chemin rural	1,48	20 000,00	2 110,31 €	1	
13	Eyvirat réhabilitation logement	1,35	68 531,00	42 892,29 €	14	
14	Eyvirat réhabilitation logement	1,35	29 183,00	15 935,39 €	10	
15	St Crépin Mairie	4,60	20 000,00	3 506,48 €	1	
16	St Crépin Mairie	4,65	35 000,00	6 152,93 €	2	
18	Valeuil achat immobilier	4,65	40 000,00	6 215,72 €	2	
20	Valeuil colombarium	3,00	15 000,00	0,00 €	0	-1 222,17 €
21	Valeuil divers travaux	0,95	38 000,00	3 964,17 €	1	
22	Valeuil achat immobilier	4,67	40 000,00	7 039,56 €	2	
23	Hôtel de ville - investissements	1,60	1 300 000,00	1 101 399,09 €	16,5	
Capital restant dû au 31/12/2025				1 615 987,48 €		-1 222,17 €
					Variation de l'annuité de la dette 2025	-1 222,17 €

CHAPITRE 2 : BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

1. Section de fonctionnement

1.1 Les recettes réelles de fonctionnement

Année	2023	2024	2025	2023-2025 %
Impôts / taxes	0 €	0 €	0 €	
Dotations, Subventions ou participations	0 €	0 €	0 €	
Recettes d'exploitation	141 146,16 €	135 685,62 €	146 998,48 €	4,15 %
Autres recettes	0 €	0 €	0 €	
Total Recettes de fonctionnement	141 146,16 €	135 685,62 €	146 998,48 €	4,15 %

1.2 Les dépenses réelles de fonctionnement

Année	2023	2024	2025	2024-2025 %
Charges de gestion	31 676,88 €	10 658,23 €	4 687,9 €	
Charges de personnel	20 000 €	10 000 €	11 000 €	
Atténuation de produits	0 €	0 €	0 €	
Charges financières	9 493,12 €	8 542,6 €	6 768,85 €	
Autres dépenses	0 €	1 450 €	0 €	
Total Dépenses de fonctionnement	61 170 €	30 650,83 €	22 456,75 €	

2. Section d'investissement

2.1 Les recettes d'investissement

Année	2023	2024	2025	2023-2024 %
Subvention d'investissement	27 600 €	0 €	0 €	- %
Emprunt et dettes assimilées	0 €	0 €	0 €	- %
Dotations, fonds divers et réserves	50 000 €	40 000 €	50 000 €	25 %
<i>Dont 1068</i>	<i>50 000 €</i>	<i>40 000 €</i>	<i>50 000 €</i>	<i>-25 %</i>
Autres recettes d'investissement	0 €	0 €	0 €	0 %
Total recettes d'investissement	77 600 €	40 000 €	50 000 €	-25 %

2.2 Les dépenses réelles d'investissement

Année	2023	2024	2025	2024-2025 %
Immobilisations incorporelles	29 900,46 €	16 815,32 €	37 279,43 €	
Immobilisations corporelles	16 390,88 €	10 170 €	2 843,40 €	
Immobilisations en cours	0 €	0 €	0 €	

Année	2023	2024	2025	2024-2025 %
Emprunts et dettes assimilées	44 918,49 €	45 766,75 €	46 644,50 €	
Autres dépenses d'investissement	0 €	0 €	2 843,40 €	
Total dépenses d'investissement	91 209,83 €	72 752,07 €	89 767,33 €	

3. Résultats de l'exercice

Réalisations de l'exercice	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Section de fonctionnement	140 290,53 €	194 712,48 €	54 421,95 €
Section d'investissement	134 481,33 €	167 833,78 €	33 352,45 €
Total	274 771,86 €	362 546,26 €	87 774,00 €

Reports	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Section de fonctionnement	0 €	33 641,82 €	-
Section d'investissement	0 €	170 818,81 €	-

Total Réalisations + reports	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Section de fonctionnement	140 290,53 €	228 354,30 €	88 063,77 €
Section d'investissement	134 481,33 €	338 652,59	204 171,26 €

Restes à Réaliser	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Section de fonctionnement	0 €	0 €	-
Section d'investissement	0 €	0 €	-

Résultats totaux	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Section de fonctionnement	140 290,53 €	228 354,30 €	88 063,77 €
Section d'investissement	134 481,33 €	338 652,59	204 171,26 €

Restes à Réaliser	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Total	274 771,86 €	567 006,89 e	292 235,03 €

4. Evolution des niveaux d'épargne du budget

Année	2023	2024	2025	2024-2025 %
Recettes Réelles de fonctionnement	141 146,16	135 685,62	146 998,48 €	
<i>Dont recettes exceptionnelles</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	
Dépenses Réelles de fonctionnement	61 170	30 650,83	22 456.75 €	
<i>Dont dépenses exceptionnelles</i>	<i>0</i>	<i>850</i>	<i>0</i>	
Epargne brute (€)	79 976,16	105 034,79	124 541,73 €	
Taux d'épargne brute %	56,66 %	77,56 %	84,72 %	-
Amortissement du capital de la dette	44 918,49 €	45 766,75 €	46 644.50 €	
Epargne nette (€)	35 057,67 €	59 268,04 €		
Encours de dette	344 416,47 €	298 649,72 €	252 002,22 €	
Capacité de désendettement	4,31	2,84		

Etat de la dette simplifié du service d'assainissement collectif au 31 décembre 2025

DETTE					
	TAUX	Objet	Dettes à l'origine	capital restant dû au 31/12/2025	Durée résiduelle
1	3,71	Assainissement	250 000,00 €	50 205,39 €	4
2	3,47	Réhabilitation STEP	260 000,00 €	72 140,51 €	7
3		Avance Adour Garonne	15 840,00 €	2 112,00 €	4
4		Avance Adour Garonne	22 483,30 €	4 496,74 €	3
5		Avance Adour Garonne	5 445,90 €	1 452,24 €	4
6	2,07	Assainissement Valeuil	42 300,00 €	4 911,19 €	6
7	4,27	Assainissement Valeuil	57 000,00 €	8 646,24 €	2
8	0,98	Assainissement Brantôme	150 000,00 €	108 040,91 €	14
Capital restant dû au 31/12/2025				252 005,22	

CHAPITRE 3 : BUDGET ANNEXE VENTE ENERGIES

1. Section de fonctionnement

Année	2023	2024	2025
Impôts / taxes	0 €	0 €	
Dotations, Subventions ou participations	0 €	0 €	
Recettes d'exploitation	10 585,18 €	9 876,09 €	11 470,46 €
Autres recettes	0 €	0 €	
Total Recettes de fonctionnement	10 585,18 €	9 876,09 €	11 470,46 €

1.2 Les dépenses réelles de fonctionnement

Année	2023	2024	2025
Charges de gestion	873,28 €	659,37 €	618,77 €
Charges de personnel	0 €	0 €	

Année	2023	2024	2025
Atténuation de produits	0 €	0 €	
Charges financières	1 445,84 €	1 316,08 €	1 082,52 €
Autres dépenses	0 €	0 €	
Total Dépenses de fonctionnement	2 319,12 €	1 975,45 €	1 701,29 €

2. Section d'investissement

2.1 Les recettes d'investissement

Année	2023	2024	2025	2023-2024 %
Subvention d'investissement	0 €	0 €	0 €	- %
Emprunt et dettes assimilées	0 €	0 €	0 €	- %
Dotations, fonds divers et réserves	0 €	0 €	0 €	0 %
<i>Dont 1068</i>	<i>0 €</i>	<i>0 €</i>	<i>0 €</i>	<i>0 %</i>
Autres recettes d'investissement	0 €	0 €	0 €	0 %
Total recettes d'investissement	0 €	0 €	0 €	- %

2.2 Les dépenses réelles d'investissement

Année	2023	2024	2025	2024-2025 %
Immobilisations incorporelles	0 €	0 €	0 €	- %
Immobilisations corporelles	0 €	0 €	0 €	- %
Immobilisations en cours	0 €	0 €	0 €	- %
Emprunts et dettes assimilées	5 128,2 €	5 128,2 €	5 128,2 €	0 %
Autres dépenses d'investissement	0 €	0 €	0 €	0 %
Total dépenses d'investissement	5 128,2 €	5 128,2 €	5 128,2 €	0 %

3. Résultats de l'exercice

Réalisations de l'exercice	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Section de fonctionnement	7 088,82 €	12 231,19 €	5 142,37 €
Section d'investissement	5 888,93 €	5 387,53 €	-501,4 €
Total	12 977,75 €	17 618,72 €	4 640,97 €

Reports	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Section de fonctionnement	0 €	27 578,59 €	-
Section d'investissement	0 €	9 902,8 €	-

Total Réalisations + reports	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Section de fonctionnement	7 088,82 €	39 809,78 €	32 720,96 €
Section d'investissement	5 888,93 €	15 290,33 €	9 401,4

Restes à Réaliser	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Section de fonctionnement	0 €	0 €	-
Section d'investissement	0 €	0 €	-

Résultats totaux	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Section de fonctionnement	7 088,82 €	39 809,78 €	32 720,96 €
Section d'investissement	5 888,93 €	15 290,33 €	9 401,4 €
Total	12 977,75 €	55 100,11 €	42 122,36 €

4. Evolution des niveaux d'épargne

Objet	Dettes à l'origine	capital restant dû au 31/12/2024	Taux	Durée résiduelle
Panneaux Photovoltaïques	100 000,00 €	38 486,68 €	3,71	7

Année	2023	2024	2025	202-2024 %
Recettes Réelles de fonctionnement	10 585,18	9 876,09	11 470,46	-6,7 %
<i>Dont recettes exceptionnelles</i>	0	0	0	- %
Dépenses Réelles de fonctionnement	2 319,12	1 975,45	1 701,29	-14,82 %
<i>Dont dépenses exceptionnelles</i>	0	0	0	- %
Epargne brute (€)	8 266,06	7 900,64	9 769,17	-4,42%
Taux d'épargne brute %	78,09 %	80 %	85,17	-
Amortissement du capital de la dette	5 128,2 €	5 128,2 €	5 182,20	0%
Epargne nette (€)	3 137,86 €	2 772,44 €		-11,65%
Encours de dette	38 486,68 €	33 358,48 €		-13,32 %
Capacité de désendettement	4,66	4,22		-

Etat de la dette simplifié du service vente énergies au 31 décembre 2025:

Objet	Dettes à l'origine	capital restant dû au 31/12/2025	Taux	Durée résiduelle
Panneaux Photovoltaïques	100 000,00€	28 230,28 €	3,47	6

CHAPITRE 4 : BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LAPOUGE

1. Section de fonctionnement

1.1 Les recettes réelles de fonctionnement

Année	2023	2024	2025	2021->2025 %
Impôts / taxes	0 €	0 €	0 €	0 %

Année	2023	2024	2025	2021->2025 %
Dotations, Subventions ou participations	0 €	0 €	0 €	- %
Recettes d'exploitation	0 €	0 €	16 744,72 €	0 %
Autres recettes	0 €	0 €	0 €	0 %
Total Recettes de fonctionnement	0 €	0 €	16 744,72 €	- %

1.2 Les dépenses réelles de fonctionnement

Année	2023	2024	2025	2021->2025 %
Charges de gestion	0,07 €	0 €	0 €	-100 %
Charges de personnel	0 €	0 €	0 €	- %
Atténuation de produits	0 €	0 €	0 €	- %
Charges financières	0 €	0 €	0 €	- %
Autres dépenses	0 €	0 €	0 €	0 %
Total Dépenses de fonctionnement	0,07 €	0 €	0 €	-100 %

2.1 Les recettes d'investissement

Année	2023	2024	2025	2021->2025 %
Subvention d'investissement	0 €	0 €	0 €	- %
Emprunt et dettes assimilées	0 €	0 €	0 €	- %

Année	2023	2024	2025	2021->2025 %
Dotations, fonds divers et réserves	0 €	0 €	0 €	0 %
<i>Dont 1068</i>	<i>0 €</i>	<i>0 €</i>	<i>0 €</i>	<i>0 %</i>
Autres recettes d'investissement	0 €	0 €	0 €	0 %
Total recettes d'investissement	0 €	0 €	0 €	- %

2.2 Les dépenses réelles d'investissement

Année	2023	2024	2025	2021->2025 %
Immobilisations incorporelles	0 €	0 €	0 €	- %
Immobilisations corporelles	0 €	0 €	0 €	- %
Immobilisations en cours	0 €	0 €	0 €	- %
Emprunts et dettes assimilées	0 €	0 €	0 €	- %
Autres dépenses d'investissement	0 €	0 €	0 €	0 %
Total dépenses d'investissement	0 €	0 €	0 €	- %

3. Résultats de l'exercice

Réalisations de l'exercice	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Section de fonctionnement	50 995,23 €	45 230,56 €	-5 764,67 €

Réalisations de l'exercice	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Section d'investissement	28 485,84 €	50 995,23 €	22 509,39 €
Total	79 481,07 €	96 225,79 €	16 744,72 €
Reports	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Section de fonctionnement	0 €	84 150,35 €	-
	50 995,23 €	106 659,74 €	-
Total Réalisations + reports	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Section de fonctionnement	50 995,23 €	129 380,91 €	78 385,68 €
Section d'investissement	79 481,07 €	50 995,23 €	-28 485,84 €
Restes à Réaliser	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Section de fonctionnement	0 €	0 €	-
Section d'investissement	0 €	0 €	-
Résultats totaux	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Section de fonctionnement	50 995,23 €	129 380,91 €	78 385,68 €
Section d'investissement	79 481,07 €	50 995,23 €	-28 485,84 €
Total	130 476,3 €	180 376,14 €	49 899,84 €

Le désendettement global de la commune (tous budgets confondus) en 2025 s'élève à :

- Remboursement en capital : 244 149.22 €
- Paiement des intérêts de la dette : 46 480.45 €